

Enjeux liés à la conduite extensive de troupeaux d'élevage en Europe méditerranéenne : le cas des systèmes d'élevage bovin allaitant dans les Alpes du Sud

Choudens N. de

in

Bourbouze A. (ed.), Qarro M. (ed.).

Rupture : nouveaux enjeux, nouvelles fonctions, nouvelle image de l'élevage sur parcours

Montpellier : CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 39

2000

pages 159-167

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI000355>

To cite this article / Pour citer cet article

Choudens N. de **Enjeux liés à la conduite extensive de troupeaux d'élevage en Europe méditerranéenne : le cas des systèmes d'élevage bovin allaitant dans les Alpes du Sud**. In : Bourbouze A. (ed.), Qarro M. (ed.). *Rupture : nouveaux enjeux, nouvelles fonctions, nouvelle image de l'élevage sur parcours*. Montpellier : CIHEAM, 2000. p. 159-167 (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 39)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

Enjeux liés à la conduite extensive de troupeaux d'élevage en Europe méditerranéenne

Le cas des systèmes d'élevage bovin allaitant dans les Alpes du Sud

Nicolas de Choudens

Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence (France)

I – Le contexte nord-méditerranéen

Les caractéristiques physiques des rives nord et sud de la Méditerranée sont relativement proches. Le climat est marqué par la coïncidence d'une saison sèche avec la période des maximums de température. La moyenne pluviométrique annuelle, l'importance relative de la saison sèche et l'altitude constituent des facteurs de différenciation climatique. En fonction de ces différences et du relief, trois principaux types d'utilisation du territoire se distinguent :

- ☐ les cultures irriguées situées principalement dans les plaines et vallées alluviales,
- ☐ les cultures au sec de plateaux,
- ☐ les terres marginales de collines et de montagnes consacrées au pâturage des animaux et à la forêt.

Du point de vue économique, la rive Nord de la Méditerranée appartient en grande majorité à l'Union Européenne. Ceci induit des conditions totalement différentes de celles existant sur les rives Sud et Est (Chassany et Flamand, 1994). D'une part, la production agro-alimentaire est globalement excédentaire. Pour limiter les quantités produites, la Politique Agricole Commune a mis en place des droits à produire et à prime. D'autre part, la modernisation et la spécialisation de l'agriculture ont conduit à une forte déprise agricole des zones à faibles potentialités de collines et montagnes. Ainsi, des terres cultivées ont disparu, la pression du pâturage s'est amoindrie. Les ligneux et les broussailles ont envahi certaines zones, ce qui a contribué à des modifications sensibles des paysages et à l'accroissement de la fréquence des incendies.

Dans ce contexte, les attentes de la communauté envers les éleveurs de l'Europe du Sud ne sont plus liées à une production massive. Les nouveaux enjeux par rapport à l'élevage sont les suivants :

- ☐ le rôle de prestataire de service liés à l'entretien de l'espace et aux loisirs devient de plus en plus important ;
- ☐ la qualité des produits liés au terroir et à la conduite extensive des troupeaux doit être mise en valeur.

Les processus d'évolution dans ces domaines dépassent le seul cadre de l'élevage. Ils reposent sur une réflexion plus générale concernant le développement rural et l'aménagement du territoire. Nous allons essayer de les mettre en évidence à partir de l'étude de cas des élevages bovins allaitants des Alpes de Haute-Provence.

II – Le rôle essentiel de l'élevage pour l'entretien de l'espace dans les Alpes de Haute-Provence

Le département des Alpes de Haute-Provence se situe au centre de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le climat est méditerranéen de type frais à froid et subhumide. Il est marqué par une forte irrégularité des précipitations et des écarts de températures importants. Limitée à la fois par le froid hivernal et la sécheresse estivale, la période de végétation utile ne dépasse généralement pas 100 jours. Les milieux rencontrés, des espaces préalpins et montagnards se différencient en fonction de l'altitude et du relief.

Depuis le milieu du 19^{ième} siècle, l'exode rural a été très important dans les Alpes de Haute-Provence. Les campagnes se sont peu à peu désertifiées et le milieu s'est refermé. La densité de population reste toujours faible avec 20 habitants/km². Les prairies naturelles, landes pâturées et alpages occupent deux tiers de la surface agricole utilisée en 1996 ce qui représente plus de 450 000 hectares. Ces espaces sont uniquement valorisés par les animaux. Par contre, les produits de l'élevage ne comptent que pour 30% des livraisons agricoles en 1996. Parmi ceux-ci, la viande ovine (10,6%) arrive en tête suivie par les produits bovins, lait et viande s'élevant à 50 millions de francs soit 6,6% des livraisons totales. Même si l'importance économique de l'élevage est faible, son rôle lié à l'entretien de l'espace est essentiel pour la collectivité.

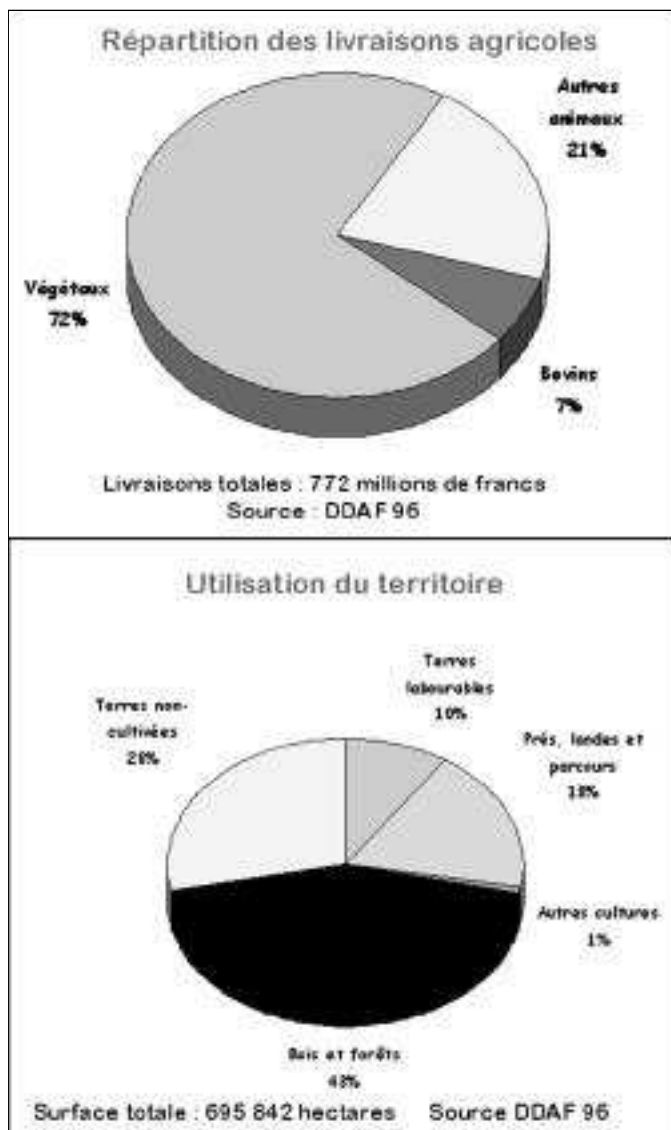
Pour se maintenir dans ces conditions difficiles, les éleveurs bovins ont mis en place des systèmes spécialisés et innovants. L'élevage bovin s'est concentré dans les espaces montagnards bien que de petits bassins de production subsistent dans tous les secteurs du département. Des exploitations laitières de petites tailles ont laissé progressivement la place à des élevages bovin allaitant au cours des trente dernières années. Avec l'introduction de races à viande, l'absorption du cheptel laitier a été progressive. Ainsi, il ne reste aujourd'hui plus que 70 ateliers laitiers spécialisés et 180 élevages allaitants.

III – Systèmes d'élevage et filière "bovin-viande"

Les élevages sont naisseurs. Le nombre de vaches nourrices par troupeau atteint 35 à 40 têtes. La majeure partie du cheptel destiné à produire de la viande tend vers la race charolaise. Les chargements sont souvent inférieurs à 1 UGB/ha de surface fourragère principale ce qui reste assez faible. Les estives, parcours de proximité et parfois les pare-feu du littoral représentent des ressources alimentaires non négligeables (CERPAM, 1996). Par conséquent nous proposons de distinguer trois types de systèmes en fonction de l'utilisation des surfaces pastorales (Tableau 1).

Tableau 1. Les systèmes d'élevage de Haute-Provence

Types	Étable/SAU	Parcours de proximité	Estive individuelle	Estive collective	Pâturage de pare-feu
Systèmes individuels peu pastoraux sédentaires (1) 40%	Tout le troupeau en hiver, vaches nourrices toute l'année	Génisses aux intersaisons		Génisses en été	
Systèmes individuels pastoraux mobiles (2) 40%	Tout le troupeau en hiver	Tout le troupeau aux intersaisons	Tout le troupeau en été		
Systèmes collectifs très pastoraux très mobiles (3) 20%	Vaches nourrices en hiver et au printemps	Génisses et vaches aux intersaisons		Tout le troupeau en été	Génisses et vaches en hiver



Ils se différencient en fonction de l'importance des ressources pastorales dans l'alimentation, de la nature des surfaces utilisées, individuelles ou collectives, et de la mobilité des troupeaux. Un fort recours à l'utilisation d'espaces pastoraux implique généralement une plus grande mobilité des animaux et une valorisation collective des surfaces (Bourbouze et Lazarev, 1991). 10% à 20% des UGB valorisent les espaces pastoraux dans les élevages de type 1. Ces pourcentages dépassent 60% pour ceux de type 3. Les élevages de type 1 engraisent une partie de leur production et ont des charges d'alimentation plus conséquentes. Les types 2 et 3 sont économes et restent strictement naisseurs.

Dans tous les cas, le fourrage est conservé sous forme de foin et les quantités de concentrés distribuées sont faibles. Elles proviennent en grande majorité de céréales produites sur les exploitations. La productivité numérique des femelles se situe aux alentours de 85% avec un taux de mortalité des veaux voisin de 10%. En moyenne, le produit viande est à peu près équivalent à celui obtenu avec les primes. Dans les élevages de haute montagne pastoraux (types 2 ou 3), le total des primes équivaut parfois au double des produits issus de la viande. Les charges opérationnelles sont toujours très limitées, ce qui laisse une marge brute annuelle par vache allaitante de l'ordre de 7 000 francs à 7 500 francs.

Les produits de ces élevages naisseurs sont essentiellement de jeunes bovins de 10 à 12 mois. Les mâles, appelés broutards, sont vendus entre 4 000 francs et 4 500 francs après avoir été primés à hauteur de 892 francs soit 20% de leur valeur. Par contre, les jeunes femelles ne sont pas primées et se valorisent moins bien, 3 000 francs à 3 500 francs. Vendus maigres à des commerçants de bétail, ces animaux sont ensuite engraisés dans la Plaine du Pô avant d'être abattus. Chaque année, 2 000 à 2 200 jeunes bovins des Alpes de Haute-Provence sont ainsi exportés vers l'Italie. Les prix sont le plus souvent définis lors d'un accord entre un éleveur et un commerçant, sans même faire référence au poids de l'animal. Ceci se termine souvent en faveur de l'acheteur qui attend une faiblesse de la part de l'éleveur (manque de fourrages, animal trop âgé, manque de place dans les bâtiments) pour baisser les prix.

En fait, la filière est organisée de telle sorte que même si certaines opportunités d'engraissement existent, les prix pratiqués ne sont pas attractifs pour les éleveurs (Roux, 1996). En circuit traditionnel, avec un intermédiaire, une carcasse arrive chez le boucher environ 30% plus cher qu'elle n'est payée au producteur. Et parfois, plusieurs intermédiaires se succèdent. Alors qu'en circuit court, sans intermédiaire, le prix ne s'accroît que de 8% entre l'éleveur et le boucher.

L'objectif est donc de produire au moindre coût des animaux maigres et de compter sur les primes et les subventions. Les animaux finis, des vaches de réforme et des génisses sont en majorité vendus et abattus hors du département. Et pourtant les quantités abattues dans les Alpes de Haute-Provence, 300 tonnes en 1995, ne représentaient que 6% de la consommation totale du département.

Néanmoins, depuis quelques années, le consommateur est à la recherche de produits de qualité liée à un terroir et à des pratiques d'élevage. Ce phénomène a été accentué par la crise de la vache folle au printemps 1996. De ce fait, la demande locale a fortement augmenté sans pouvoir être toujours satisfaite. Bouchers et grandes surfaces ont commencé à rechercher la viande du département dont les prix se sont maintenus malgré la crise. Des filières informelles de vente directe entre éleveurs et particuliers se sont développées.

La situation présente met en évidence un fait majeur : les pratiques extensives et la mise en valeur d'espaces pastoraux diversifiés apparaissent comme un facteur clé de la sécurisation et du maintien l'élevage bovin dans les Alpes de Haute-Provence. Elles peuvent permettre de :

- ☐ diminuer les coûts de production à condition que des subventions d'équipements soient prévues,
- ☐ contribuer à l'entretien de l'espace et à la protection de l'environnement à condition que des rémunérations incitatrices soient mises en place,
- ☐ obtenir de la viande de qualité valorisable sur le marché local à condition que la filière soit restructurée.

La concrétisation de ces évolutions repose sur plusieurs facteurs :

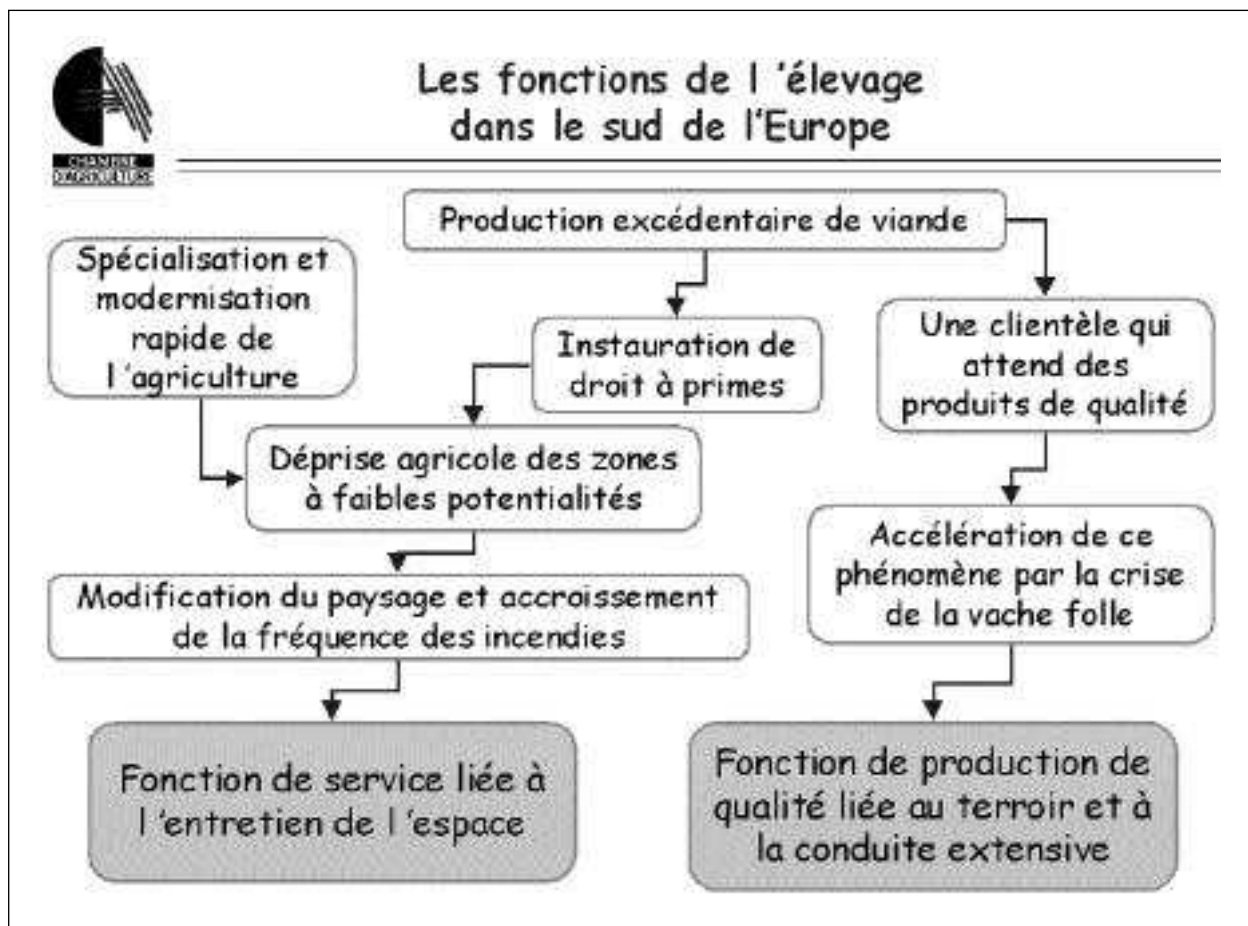
- ☐ engagement simultané de démarches individuelles et collectives complémentaires ;
- ☐ appropriation par les éleveurs des actions engagées, aussi bien en ce qui concerne la protection de l'environnement que l'organisation de la filière ;
- ☐ implication des différents partenaires concernés par l'aménagement de l'espace (chasseurs, forestiers, randonneurs) et par la restructuration de la filière (bouchers, commerçants de bétail, grandes surfaces).

IV – Reconnaissance de l'élevage pour la protection de l'environnement

Comme nous l'avons vu précédemment, les aides représentent près de la moitié du chiffre d'affaire des élevages. Certaines de ces subventions sont destinées à compenser des prix faibles par rapport à un prix garanti au niveau européen. Par contre la prime au maintien des systèmes d'élevage extensif (PMSEE) rentre dans le cadre des mesures agri-environnementales. Elle est attribuée à tous les éleveurs qui respectent un niveau de chargement inférieur à 1,4 UGB/ha et dont la surface fourragère occupe au moins trois quart de la surface agricole utile. Plafonnée à 30 000 francs au niveau individuel, cette aide existe également pour les espaces collectifs. Dans ce cas, elle est versée au prorata du nombre d'UGB et du temps passé par les animaux de chaque éleveur. En 1996, ces primes représentaient globalement 5% du chiffre d'affaire des élevages des Alpes de Haute-Provence.

D'autres mesures agri-environnementales sont applicables dans certains cas précis, en particulier dans le cadre d'opérations groupées d'aménagement foncier (OGAF). Un montant est défini à l'hectare par rapport à un objectif. Ainsi, les éleveurs (types 2 et 3) acceptant de mettre en défens jusqu'au 15 août des pâturages d'altitude où nichent les tétras-lyres reçoivent 300 à 600 francs par hectare. D'autres (type 3) s'engageant à limiter la biomasse à 25m³/ha par le pâturage de leurs animaux sur pare-feu et le débroussaillage mécanique perçoivent 800 francs par hectare. Ceci divise les coûts de l'hivernage par deux ou trois (Reynaud, 1992).

Ainsi, la rémunération des éleveurs pour leur fonction de service par rapport à l'environnement existe déjà. Pour le moment, elle représente en tout 5% à 10% du chiffre d'affaire des élevages. Toutefois, cette part va sans doute s'accroître avec l'entrée en vigueur du Contrat Territorial d'Exploitation (Avant-projet de loi d'orientation agricole, 1998). Celui-ci est destiné à prendre en compte l'ensemble des activités de l'exploitation agricole ; objectifs de production de biens mais aussi de services, de gestion de l'espace, de protection de l'environnement et d'emploi.



En plus de ces rémunérations, des subventions d'équipement sont prévues. En effet, les milieux pâturés font l'objet d'usages multiples (chasse, randonnées, parapente...) et doivent être aménagés en conséquence pour la sécurité de tous (Legéard, 1995). Des financements nationaux (Fonds de Gestion de l'Espace Rural) et européens (Plan de Développement Rural) prennent en charge 70% des travaux d'aménagement des espaces pastoraux.

Ces subventions d'équipement et les primes permettent de :

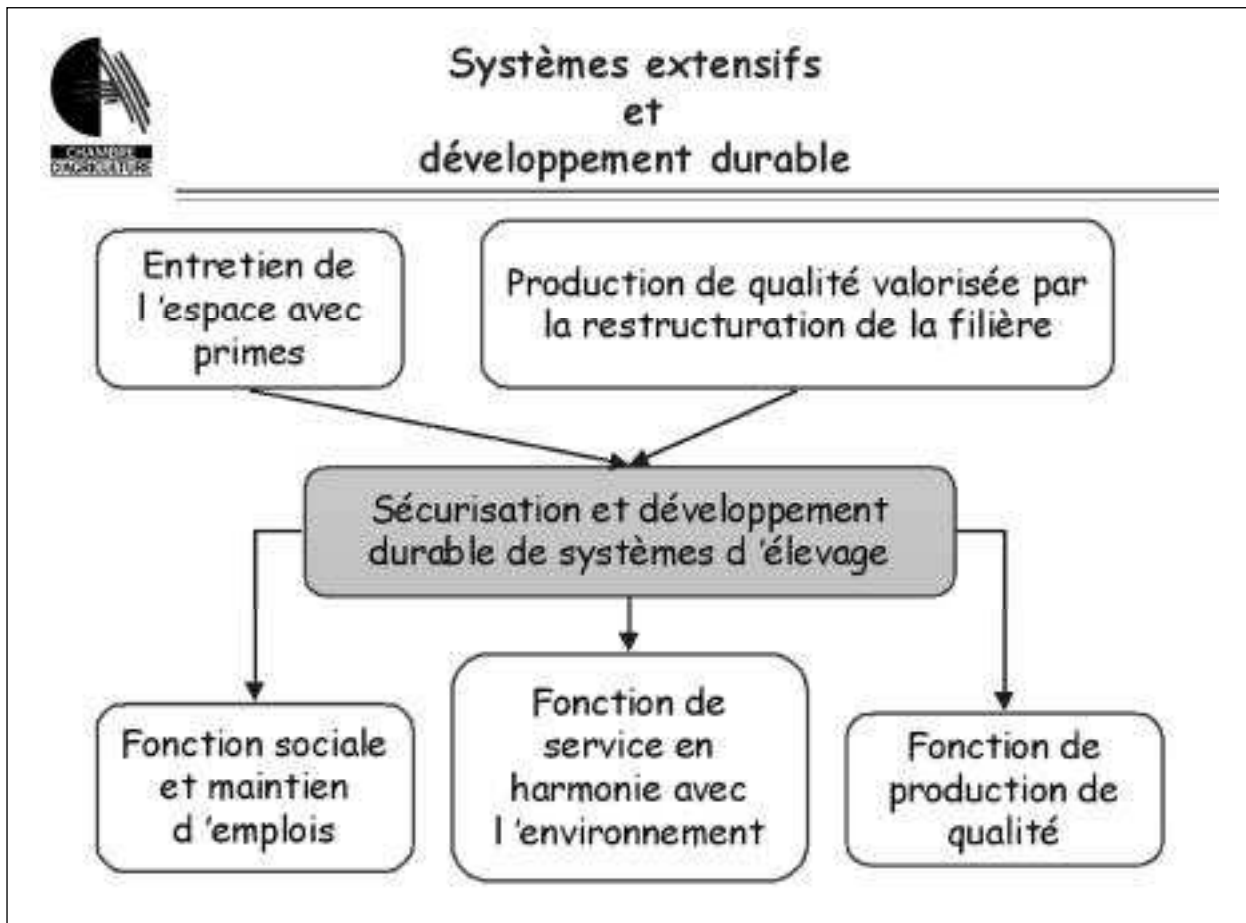
- ☐ limiter les coûts de production pour les élevages,
- ☐ satisfaire des objectifs liés à la protection de l'environnement.

V – Pour une meilleure valorisation de la qualité des produits issus de l'élevage extensif

En plus du rôle de l'élevage pour la protection de l'environnement, la mise en valeur de ses productions de qualité ne doit pas être laissée de côté. Dans les Alpes de Haute-Provence, il existe actuellement une forte demande en viande locale, pas toujours satisfaite, alors que les éleveurs ont du mal à écouler leur production. Certaines initiatives individuelles visaient à rapprocher le producteur du consommateur. Mais dans ce domaine, une démarche collective paraît adaptée. Un projet visant à mieux valoriser la viande en circuits courts est donc mis en place début 1997. Il s'agit de fédérer des intérêts individuels pour que les éleveurs prennent en charge la réorganisation de la filière. L'intérêt de se regrouper est double :

- ☐ pouvoir de négociation plus important par rapport aux acheteurs et meilleur retour de la plus-value aux producteurs,

- ☐ pression sociale entre éleveurs contribuant à un respect plus strict des cahiers des charges définis pour chaque produit.



Pour mener à bien ce projet, un comité de pilotage est constitué au printemps 1997. Il comprend un groupe d'éleveurs volontaires et motivés et des conseillers de la Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence. Dès le début de l'opération, les autres agents de la filière, abattoirs, bouchers, commerçants de bétail, grandes surfaces, sont informés et prennent part ponctuellement aux réflexions. Au cours d'une année et demie, les réunions et échanges complétés par la découverte d'opérations de valorisation de la viande dans des zones d'élevage extensifs (Pyrénées-Orientales, Isère) permettent de déboucher sur les réalisations suivantes :

- ☐ création d'une association, BOVISUD, pour unir producteurs et acheteurs,
- ☐ définition d'un cahier des charges pour garantir la qualité attendue par le consommateur,
- ☐ création de marques départementales pour ajouter de la plus-value et permettre la traçabilité du produit et son identification par le consommateur.

Certains facteurs sont essentiels pour faire avancer les réflexions et amener des évolutions :

- ☐ appropriation de la démarche et des idées par les éleveurs du comité de pilotage (Legeard, 1994)
- ☐ information fréquente auprès de l'ensemble des éleveurs du département,
- ☐ implication des différents agents de la filière,
- ☐ recherche de financements d'origines variées (département, région, État, Europe).

Dans le cas présent, des financements ont été obtenus auprès du Conseil général et de l'ANDA. Un parrainage plus technique de l'opération a été proposé par l'ANDA. Il se traduit par des échanges avec

d'autres projets et des sessions de formations spécifiques pour les éleveurs et les conseillers (ANDA, 1998).

Un cahier des charges visant à garantir une certaine qualité a été élaboré par les producteurs de viande en tenant compte de deux types de préoccupations :

- ☐ satisfaire les attentes des consommateurs,
- ☐ valoriser les aspects liés à la conduite extensive des troupeaux pour ne pas imposer aux éleveurs des modifications profondes de leurs pratiques.

Il a été réalisé pour des femelles, génisses, vaches ou broutardes, car les jeunes mâles sont traditionnellement exportés vers l'Italie. Il impose que les animaux soient élevés au moins 8 mois dans les élevages adhérents, abattus et commercialisés dans le département. Ainsi, le consommateur se sent plus proche de l'éleveur et l'aspect terroir est bien valorisé. Cette démarche se rapproche de celle entreprise pour les vins dès la fin du XVIII^e siècle. Il serait envisageable de signaler le nom du propriétaire et son adresse pour chaque morceau de viande comme cela se fait sur les bouteilles de vin.

En outre, des pratiques d'élevage relativement extensives sont exigées :

- ☐ chargement inférieur à 1,4 UGB/ha de surface fourragère,
- ☐ engraissement et finition des femelles en plus de 4 mois,
- ☐ utilisation prioritaire des fourrages et céréales produites sur les exploitations.

Des garanties concernant l'alimentation et le bien-être des animaux apparaissent. Elles sont complétées par d'autres critères influant plus directement sur la qualité de la viande : poids, conformation et état d'engraissement des carcasses, durée de maturation. Par ailleurs, l'offre est inférieure à la demande. Par conséquent, l'accroissement du prix de la viande locale serait, selon une estimation, de 20% à 30% par rapport aux cotations nationales. En tout cas, les éleveurs sont bien décidés à tenir ce niveau de prix pour un produit qui s'adresse avant tout à une clientèle de plus en plus attentive à l'origine des produits et aux conditions d'élevage.

La prise en charge de la réorganisation de la filière par les éleveurs et la généralisation de pratiques extensives a permis de développer différents partenariats :

- ☐ les abattoirs du département auront l'exclusivité de l'abattage des animaux vendus sous marque et pourront ainsi se renforcer ;
- ☐ les bouchers et les Grandes et Moyennes surfaces demandeurs seront mis en valeur par la commercialisation de la viande locale ;
- ☐ les restaurants et traiteurs haut de gamme qui le souhaitent seront invités à constituer un dépliant de recettes à base de Boeuf de Haute-Provence et à en servir dans leur établissement.

VI – Impulsion d'un développement local

Ceci laisse présager un développement local à partir de l'opération viande bovine issue d'élevage extensif et la possibilité d'obtenir de nouveaux financements encore plus diversifiés. Certains aspects ne sont toutefois pas maîtrisés : choix politiques en faveur de l'élevage, degrés d'implication des agents de la filière viande, réception de cette nouvelle offre par le consommateur.

Ceci dit, la prise en main de leur filière et de la gestion de l'espace par les éleveurs conduit à :

- ☐ éviter la baisse du prix de la viande prévus d'ici à 2002 en valorisant les qualités liées au terroir et à la conduite extensive des troupeaux,
- ☐ satisfaire des objectifs de gestion de l'espace et obtenir des aides de plus en plus importantes à ce titre,

- ❑ induire un développement local dépassant le seul cadre de l'élevage bovin, maintenir des emplois et contribuer à l'aménagement du territoire.

L'élevage bovin sera maintenu et sécurisé. Il pourrait même s'avérer que le cheptel départemental ne soit plus assez important d'une part pour satisfaire la demande en viande, d'autre part pour remplir les engagements des éleveurs liés à l'entretien de l'espace. A ce titre, de nouveaux droits à produire et à prime pourraient être revendiqués au niveau national. Des systèmes d'élevage durable, ayant à la fois une fonction de production, une fonction de service et une fonction sociale, viable économiquement et vivable humainement pourraient alors se développer dans l'intérêt général. Au-delà de cette étude de cas, il semble que plus généralement les fonctions de production de qualité et des fonctions de service assurées par les systèmes d'élevage extensif puissent être valorisées simultanément. Ce concept pourrait s'appliquer, en fonction de contextes locaux, à bien des situations dans les régions méditerranéennes.

Références

- **Association Nationale pour le Développement Agricole** (1998) : *Compte-rendu des rencontres nationales sur la viande bovine en systèmes herbagers extensifs*, 47 p.
- **Bourbouze A., Lazarev G.** (1991) : "Typologie dynamique des systèmes pastoraux en Méditerranée" *Actes du 4^e Congrès International des Terres de Parcours*, Montpellier, p. 729-733.
- **Centre d'Études et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée** (1996) : *Guide pastoral des espaces naturels du sud-est de la France*, CERPAM et Méthodes et communication, 254 p.
- **Chassany J-P., Flamant J.C.** (1994) : "Contexte économique, social et institutionnel de la question pastorale et des systèmes d'élevage extensif en régions méditerranéennes", *Symposium international sur l'exploitation optimale des zones méditerranéennes marginales par les systèmes de production herbivores extensifs*, Salonique, 16 p.
- **Legeard J.P.** (1994) : "Principes et méthodologies de mise en œuvre de projet de développement pastoral en régions méditerranéennes françaises", *Séminaire Réseau Parcours sur les stratégies de mise en oeuvre du développement pastoral*, Ifrane, p. 145-156.
- **Legeard J.P.** (1995) : "Gestion multi-usage des espaces naturels méditerranéens : des principes à la pratique", *Actes des rencontres nationales sur le multi-usage des espaces ruraux*, ENITA de Clermont-Ferrand, p. 32-38.
- **Reynaud S.** (1992) : *Incidences techniques et économiques des pratiques de la transhumance hivernale dans les massifs forestiers du Var sur les systèmes d'élevage bovin montagnards des Alpes du Sud*, CERPAM, 59 p.
- **Roux J.P.** (1996) : *La filière viande bovine dans les Alpes de Haute-Provence*, Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence, 63 p.
- **Avant-projet de loi d'orientation agricole** (1998) : "Titre 1: Les contrats territoriaux d'exploitation", Articles 1 à 5.

Photographies

Les vaches allaitent leur veau en alpage d'altitude pendant la période estivale



En début d'estive, le troupeau valorise les herbacées sous mélèze entre 1800 et 2000 m d'altitude



Les apports de l'éleveur se limitent aux minéraux lors du pâturage des alpages

Avec la baisse du nombre d'éleveurs, les troupeaux valorisent des espaces de plus en plus vastes où la strate herbacée reste importante malgré l'impact des animaux

